

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 24 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 juillet 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Elisabeth BONJEAN jusqu'à 19 h - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 19 h - Mme Marie-Josée HENRARD jusqu'à 19 h - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN qui a donné pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ jusqu'à 19 h
 M. Stéphane MAUCLAIR qui a donné pouvoir à M. André DROUIN jusqu'à 19 h
 Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 19 h
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
 M. Vincent NOVO qui a donné pouvoir à M. Bertrand GAUFRYAU
 Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Alexis ARRAS qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Philippe DUCHESNE
 Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à M. Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : FORET COMMUNALE DE DAX : BOIS DE BOULOGNE : PROGRAMME DE COUPES 2014

Conformément au plan de gestion 2011-2025 et au programme de coupes à réaliser en 2014, l'Office National des Forêts propose, sur le Bois de Boulogne, de commercialiser les bois de la parcelle 15 sous forme de bois façonnés bord de route.

La coupe des arbres sera réalisée par une entreprise privée.

La ville de Dax s'engage à faire l'avance des frais d'exploitation (abattages/débardage mécanique) qui seront payés directement, ainsi que les frais d'assistance technique correspondant à cette opération.

La vente des bois mis bord de route sera réalisée pour le compte de la commune par l'Office National des Forêts.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2014 :

- art 61524 833 ESVE FORÊT pour les prestations d'exploitation des bois pour un montant de 3949€

- art 6282 833 ESVE FORÊT pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 1100€.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERTRAND GAUFRYAU, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme de coupes 2014 de la forêt communale tel que présenté ci-dessus,

APPROUVE la mise en vente des coupes de bois,

APPROUVE les modalités présentées ci-dessus relatives à ces coupes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140724-16-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 25 Juillet 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».